

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS**Arab Tunisian Bank**

Siège social : 09, rue Hédi Nouria -1001 Tunis

L'Arab Tunisian Bank publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2010 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2010. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, M.Noureddine HAJJI (AMC) et M.Chiheb GHANMI (GAC).

Bilan**Exercice clos le 31 décembre 2010****(Unité : en 1000 DT)**

	Notes	31.12.2010	31.12.2009
ACTIF			
Caisse et avoirs auprès de la BCT et CCP	1	108 114	49 445
Créances sur les établissements bancaires et financiers	2	560 868	1 026 084
Créances sur la clientèle	3	2 252 413	1 663 367
Portefeuille-titres commercial	4	801 636	844 265
Portefeuille d'investissement	5	197 748	147 615
Valeurs immobilisées	6	60 188	57 844
Autres actifs	7	35 111	36 250
TOTAL ACTIF		4 016 078	3 824 870
PASSIF			
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	8	524 377	306 372
Dépôts et avoirs de la clientèle	9	2 893 491	3 033 558
Emprunts et ressources spéciales	10	158 232	154 163
Autres passifs	11	25 583	21 391
TOTAL PASSIF		3 601 683	3 515 484
CAPITAUX PROPRES			
	12		
Capital		100 000	80 000
Réserves		260 873	183 560
Résultats reportés		13	11
Résultat de l'exercice		53 509	45 815
TOTAL CAPITAUX PROPRES		414 395	309 386
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		4 016 078	3 824 870

Etat des engagements hors bilan**Exercice clos le 31 décembre 2010****(Unité : en 1000 DT)**

	31.12.2010	31.12.2009
<u>PASSIFS EVENTUELS</u>		
Cautions, avals et autres garanties données	230 637	199 755
Crédits documentaires	230 010	280 222
TOTAL PASSIFS EVENTUELS	460 647	479 977
<u>ENGAGEMENTS DONNES</u>		
Engagements de financement donnés	351 029	260 108
Engagements sur titres	4 368	4 614
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES	355 397	264 722
<u>ENGAGEMENTS RECUS</u>		
Garanties reçues	632 486	528 491

Etat de résultat**Exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2010**

(Unité : en 1000 DT)

	Note	Exercice 2010	Exercice 2009
<u>PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE</u>			
Intérêts et revenus assimilés	15	134 163	119 106
Commissions (en produits)	16	32 780	25 669
Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	17	68 564	64 469
Revenus du portefeuille d'investissement	18	8 739	5 617
Total produits d'exploitation bancaire		244 246	214 861
<u>CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</u>			
Intérêts encourus et charges assimilées	19	94 034	84 661
Commissions encourues		6 214	5 186
Total charges d'exploitation bancaire		100 248	89 847
PRODUIT NET BANCAIRE		143 998	125 014
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	20	(18 186)	(11 113)
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	21	(698)	(1 656)
Autres produits d'exploitation		106	102
Frais de Personnel		(36 506)	(32 971)
Charges générales d'exploitation		(24 042)	(20 869)
Dotations aux amortissements et aux 'Provisions sur immobilisations		(10 076)	(10 362)
RESULTAT D'EXPLOITATION		54 596	48 145
Solde en gain \ perte provenant des autres éléments ordinaires		875	(177)
Impôt sur les bénéfices		(1 962)	(2 153)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		53 509	45 815
Solde en gain/perte provenant des éléments extraordinaires			
RESULTAT NET DE LA PERIODE		53 509	45 815
RESULTAT APRES MODIFICATIONS COMPTABLES		53 509	45 815

Etat des flux de trésorerie

Exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2010

(Unité : en 1000 DT)

	Note	Exercice 2010	Exercice 2009
<u>ACTIVITES D'EXPLOITATION</u>			
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenus du portefeuille d'investissement)		370 270	264 862
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(212 119)	(149 259)
Dépôts \ Retraits de dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers		30 399	47 221
Prêts et avances \ Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		(622 072)	(152 803)
Dépôts \ Retraits de dépôts de la clientèle		(134 827)	506 151
Titres de placement		32 228	(359 151)
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(33 487)	(35 663)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		(27 733)	(40 477)
Impôt sur les sociétés		(392)	(7 452)
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION		(597 733)	73 429
<u>ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</u>			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		5 964	7 097
Acquisitions \ Cessions sur portefeuille d'investissement		(47 371)	(15 707)
Acquisitions \ Cessions sur immobilisations		(10 546)	(10 946)
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		(51 953)	(19 556)
<u>ACTIVITES DE FINANCEMENT</u>			
Emission d'actions		67 500	-
Emission d'emprunts		(2 251)	47 749
Augmentation \ diminution ressources spéciales		6 314	(24 542)
Dividendes versés		(16 000)	(10 200)
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT		55 563	13 007
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités		52	12
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		(594 071)	66 892
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		676 266	609 374
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN D'EXERCICE	22	82 195	676 266

NOTES AUX ETATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2010

1. REFERENTIEL D'ELABORATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers annuels de l'Arab Tunisian Bank, arrêtés au 31 décembre 2010, sont élaborés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes comptables (NCT 21 à 25) relatives aux établissements bancaires et applicables à partir du 1^{er} Janvier 1999; ainsi qu'aux règles de la BCT édictées par les circulaires 91/24 du 17/12/91, 93/08 du 30/07/93 et 99/04 du 19/03/99.

2. METHODES COMPTABLES APPLIQUEES

Les états financiers de l'Arab Tunisian Bank sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

Règles de prise en compte des revenus

Les revenus sont pris en compte en résultat de façon à les rattacher à l'exercice au cours duquel ils sont courus, sauf si leur encaissement effectif n'est pas raisonnablement assuré.

- Rattachement des intérêts:

Les intérêts et agios sont comptabilisés parmi les produits de l'exercice à mesure qu'ils sont courus sur la base du temps écoulé, les intérêts et agios non courus sont constatés en hors bilan.

- Les intérêts et agios réservés:

Les intérêts et agios dont le recouvrement est devenu incertain, constatés lors de l'évaluation des actifs et couverture des risques, sont logés dans un compte de passif intitulé «agios réservés».

La banque a établi ces critères de réservation d'agios sur la base de l'article 9 de la circulaire BCT n° 91-24 qui prévoit que les intérêts et les agios débiteurs relatifs aux créances classées dans les classes 2, 3 et 4 ne doivent être comptabilisés en chiffre d'affaires qu'au moment de leur encaissement. Ainsi, tout intérêt ayant été précédemment comptabilisé mais non encaissé est déduit du résultat et comptabilisé en agios réservés.

- Commissions:

Les commissions sont prises en compte dans le résultat :

- Lorsque le service est rendu
- À mesure qu'elles sont courues sur la période couverte par l'engagement ou la durée de réalisation du crédit.

Evaluation des engagements et des provisions y afférentes

Evaluation des engagements

Pour l'arrêté des états financiers au 31.12.2010, il a été procédé à l'évaluation des engagements et la détermination des provisions y afférentes conformément à la Circulaire de la Banque Centrale de Tunisie N° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la Circulaire N° 99-04 du 19 mars 1999 et la Circulaire N° 2001-12 du 4 mai 2001.

Les classes de risque sont définies de la manière suivante :

- Actifs courants (Classe 0) : Sont considérés comme actifs courants, les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais paraît assuré ;
- Actifs nécessitant un suivi particulier (Classe 1) : Font partie de la classe 1, tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est encore assuré ;
- Actifs incertains (Classe 2) : Font partie de la classe 2, tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est incertain ;
- Actifs préoccupants (Classe 3) : Font partie de la classe 3 tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement est menacé ;
- Actifs compromis (Classe 4) : Font partie de cette classe les créances pour lesquelles les retards de paiement sont supérieurs à 360 jours, les actifs restés en suspens pour un délai supérieur à 360 jours ainsi que les créances contentieuses.

Provisions

Les provisions requises sur les actifs classés sont déterminées selon les taux prévus par la Banque Centrale de Tunisie dans sa circulaire n° 91-24 et sa note aux banques n°93 23. L'application de la réglementation prudentielle conduit à retenir des taux de provision prédéterminés par classe d'actif.

Les taux se présentent comme suit :

Classe de risque	Taux de provision
Classe 0 et 1	0%
Classe 2	20%
Classe 3	50%
Classe 4	100%

Ces provisions sont constituées individuellement sur les créances auprès de la clientèle.

Les provisions pour dépréciation des éléments d'actifs sont présentées à l'actif du bilan de la banque, en déduction du poste s'y rapportant (créances sur la clientèle, portefeuille titres...).

Règles de classification et d'évaluation des titres et constatation des revenus y afférents

Classement des titres

Le portefeuille titres est composé du portefeuille commercial et du portefeuille d'investissement.

Le portefeuille-titres commercial

- Titres de transaction : titres à revenu fixe ou variable acquis en vue de leur revente à brève échéance et dont le marché de négociation est jugé liquide ;
- Titres de placement : titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme durant une période supérieure à 3 mois ;

Le portefeuille d'investissement

- Titres d'investissement : titres acquis avec l'intention ferme de les détenir jusqu'à leur échéance et pour lesquels, la banque dispose de moyens suffisants pour concrétiser cette intention ;
- Titres de participation : actions et autres titres à revenu variable détenus pour en retirer une rentabilité satisfaisante sur une longue période, ou pour permettre la poursuite des relations bancaires avec la société émettrice ;

- Parts dans les entreprises associées et co-entreprises et parts dans les entreprises liées : les titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque, permettant ou non d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou exclusif sur la société émettrice.

Evaluation des titres

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition tous frais et charges exclus à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement, de participation ou de parts dans les entreprises associées et les co-entreprises et parts dans les entreprises liées qui sont inclus dans le coût d'acquisition.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission.

A la date d'arrêté, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

- Les titres de transaction : Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation du cours consécutive à leur évaluation à la valeur de marché est portée en résultat.
- Les titres de placement : Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément à la valeur du marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres.
La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.
- Les titres d'investissement : Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément à la valeur du marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés. Le traitement des plus-values latentes sur ces titres est le même que celui prévu pour les titres de placement. Les moins-values latentes donnent lieu à la constitution de provisions.

Revenus du portefeuille titres :

Les intérêts sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée. Les intérêts courus sur les participations en rétrocession dont l'encaissement effectif est raisonnablement certain sont constatés en produits.

Les dividendes sur les titres à revenu variable détenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

Règles de conversion des opérations en monnaies étrangères, de réévaluation et de constatation des résultats de changes :

- Règles de conversion : les charges et produits libellés en devises sont convertis en dinars sur la base du cours de change au comptant à la date de leur prise en compte;
- Réévaluation des comptes de position: à chaque arrêté comptable les éléments d'actif, de passif et de hors bilan sont réévalués sur la base du cours moyen des devises sur le marché interbancaire publié par la BCT à la date d'arrêté.
- Constatation du résultat de change : à chaque arrêté comptable la différence entre, d'une part les éléments d'actif, de passif et de hors bilan et d'autres parts les montants correspondants dans les comptes de contre valeurs position de change sont prises en compte en résultat de la période concernée.

Immobilisations et amortissements

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à la valeur d'acquisition hors TVA déductible. Elles sont amorties suivant la méthode de l'amortissement linéaire.

Par dérogation à cette règle, le siège social a fait l'objet d'une réévaluation au cours de l'exercice 2000 ayant dégagée une réserve de réévaluation figurant parmi les capitaux propres pour un montant de 4 219 KDT.

Les taux d'amortissement linéaire pratiqués sont les suivants :

Immeuble & construction	: 2%
Immeuble hors exploitation	: 10%
Mobilier et matériels de bureau	: 10%
Matériels de transport	: 20%
Matériel de sécurité & coffre	: 5%
Matériel informatique	: 20%
Logiciels	: 20%
Œuvres d'art	: 10%
A. A & Installations	: 10%

3. NOTES EXPLICATIVES

Les chiffres sont exprimés en milliers de Dinars (1000 DT = 1 KDT)

3.1 ACTIF

Note 1 : Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

La caisse et avoirs auprès de la BCT se sont élevés à 108 114 KDT au 31 décembre 2010 contre 49 445 KDT au 31 décembre 2009 soit une augmentation de 58 669 KDT.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2010	31.12.2009
Caisse	23 119	17 670
I B S Transport de fonds	32	54
Compte courant BCT	84 947	31 711
Compte courant postal	13	7
Traveller's Chèques	3	3
Total	108 114	49 445

Note 2 : Créances sur les établissements bancaires et financiers.

Les créances sur les établissements bancaires et financiers s'élèvent à 560 868 KDT au 31 décembre 2010 contre 1 026 084 KDT au 31 décembre 2009 soit une diminution de 465 216 KDT.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2010	31.12.2009
DAV auprès des banques	20 660	37 195
Prêts BCT	81 884	340 382
Prêts interbancaires	5 000	190 000
Prêts en devises	386 578	441 936
Prêts accordés aux établissements financiers	23 160	13 990
C.C.ste de leasing	8 750	33
Créances rattachées	551	1 272
Valeurs non imputées	34 285	1 276
Total	560 868	1 026 084

Ventilation selon la durée résiduelle

La ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers selon la durée résiduelle se présente comme suit :

Désignation	Jusqu'à 3 mois	Plus de 3 mois et moins d'1 an	Plus d'1 an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
DAV auprès des banques	20 660	-	-	-	20 660
Prêts BCT	60 850	21 034	-	-	81 884
Prêts interbancaires	5 000	-	-	-	5 000
Prêts en devises	340 256	46 322	-	-	386 578
Prêts accordés aux établissements financiers	59	23 101	-	-	23 160
C.C.ste de leasing	8 750	-	-	-	8 750
Créances rattachées	551	-	-	-	551
Valeurs non imputées	34 285	-	-	-	34 285
Total	470 411	90 457	-	-	560 868

Note 3 : Créances sur la clientèle.

Les créances sur la clientèle présentent au 31 décembre 2010 un solde net de 2 252 413 KDT contre 1 663 367 KDT au 31 décembre 2009, soit une augmentation de 589 046 KDT.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2010	31.12.2009
Comptes ordinaires débiteurs	262 366	177 245
Portefeuille Escompte	209 289	186 104
Crédits à la clientèle non échus	1 775 135	1 265 056
Créances douteuses et litigieuses	131 914	126 806
Produits à recevoir	19 488	14 687
Produits perçus d'avance	(3 266)	(2 675)
Créances impayées	9 542	16 476
Impayés monétique	1 775	1 747
Total brut des crédits accordés à la clientèle	2 406 243	1 785 446
Avances sur placements à terme	9 281	12 335
Créances rattachées sur avances placements à terme	1 845	2 238
Autres valeurs à imputer	53	11 901
Autres créances	334	234
Total Autres créances	11 513	26 708
Total brut des créances sur la clientèle	2 417 756	1 812 154
<u>A déduire couverture :</u>		
Agios réservés	(26 413)	(24 344)
Provisions	(138 930)	(124 443)
Total Provisions et agios	(165 343)	(148 787)
Total net des créances sur la clientèle	2 252 413	1 663 367

Ventilation des crédits accordés à la clientèle par classe de risque :

Désignation	Actifs performants	Actifs non performants	Total
Comptes ordinaires débiteurs	232 304	30 062	262 366
Portefeuille Escompte	208 311	978	209 289
Créances sur la clientèle non échues	1 718 127	57 008	1 775 135
Créances douteuses et litigieuses	-	131 914	131 914
Produits à recevoir	16 307	3 181	19 488
Produits perçus d'avance	(3 171)	(95)	(3 266)
Créances impayées	3 055	6 487	9 542
Impayés monétiques	-	1 775	1 775
Total engagement bilan	2 174 933	231 310	2 406 243
Engagements hors bilan	780 088	4 886	784 974
Total engagement brut	2 955 021	236 196	3 191 217
Agios réservés	(130)	(26 283)	(26 413)
Provisions	-	(138 930)	(138 930)
Total agios réservés et provisions	(130)	(165 213)	(165 343)
Total engagement net	2 954 891	70 983	3 025 874

Note 4 : Portefeuille-titres commercial.

Le solde net des titres de placements s'élève au 31 décembre 2010 à 801 636 KDT contre 844 265 KDT au 31 décembre 2009, soit une diminution de 42 629 KDT.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2010	31.12.2009
Bons de Trésor	784 896	819 166
Décotes	(10 894)	(7 311)
Primes	198	548
Créances et dettes rattachées	27 436	31 862
Total	801 636	844 265

Note 5 : Portefeuille d'investissement.*5.1 Composition du portefeuille d'investissement*

Le solde net de cette rubrique s'élève à fin 2010 à 197 748 KDT contre 147 615 KDT à fin 2009, soit une augmentation nette de 50 133 KDT.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2010	31.12.2009
Titres d'investissement	47 390	35 351
SICAR Fonds gérés	115 539	86 611
Titres de participations	14 260	11 204
Parts dans les entreprises liées	19 747	14 921
Participation en rétrocession	2 080	2 080
Créances rattachées	9 373	5 548
Total brut du portefeuille d'investissement	208 389	155 715
Provisions	(7 565)	(5 390)
Plus-value réservées	(3 076)	(2 710)
Total provisions et plus-value réservées	(10 641)	(8 100)
Valeur nette du portefeuille d'investissement	197 748	147 615

5.2 Mouvements sur le portefeuille d'investissement

Désignation	Valeur Brute 31.12.09	Créances rattachées 31.12.09	Total 31.12.09	Acquisition	Cession	Valeur Brute 31.12.10	Créances rattachées 31.12.10	Total 31.12.10	Provision & Agios 2009	Dotation	Reprise	Provision & Agios 2010	VCN 31.12.10
Titres d'investissement	35 351	620	35 971	16 550	4 511	47 390	757	48 147	-	-	-	-	48 147
SICAR Fonds gérés	86 611	1 931	88 542	29 100	172	115 539	4 454	119 993	1 871	1 258	10	3 119	116 874
Titres de participations	11 204	-	11 204	4 153	1 097	14 260	798	15 058	846	184	2	1 028	14 030
Parts dans les entreprises liées	14 921	-	14 921	4 826	-	19 747	-	19 747	1 179	30	159	1 050	18 697
Participation en rétrocession	2 080	2 997	5 077	-	-	2 080	3 364	5 444	4 204	1 240	-	5 444	-
Total	150 167	5 548	155 715	54 629	5 780	199 016	9 373	208 389	8 100	2 712	171	10 641	197 748

5.3 Titres d'investissement

Les titres d'investissement ont totalisé un montant brut de 47 390 KDT au 31 décembre 2010, et sont composés comme suit :

Raison sociale	Valeur brute	Nombre d'obligations détenues
AMEN BANK 2006	1 400	20 000
AMEN BANK SUB 2010	3 500	35 000
ATL 2007/1	500	12 500
ATL 2008/1	3 000	50 000
ATL 2009	2 400	30 000
ATL 2009/2	4 000	40 000
ATL 2009/3	2 400	30 000
ATL 2010	5 000	50 000
ATL 2010/2	2 250	22 500
BH 2009	3 000	30 000
BTE 2010	4 300	43 000
CIL 2004/1	200	10 000
CIL 2005/1	200	5 000
CIL 2007/1	600	10 000
CIL 2007/2	300	5 000
CIL 2008/1	1 200	20 000
CIL SUB/08	1 000	10 000
CIL 2009/2	400	500
CIL 2010/2	1 500	15 000
FCC BIAT 1	4 140	5 000
FCC BIAT 2	5 500	5 500
TUNISIE LEASING	600	10 000
Total	47 390	-

5.4 SICAR Fonds gérés

Les fonds placés auprès des SICAR ont totalisé un montant brut de 115 539 KDT au 31 décembre 2010 et se détaillent comme suit :

Raison sociale	Montant du Fonds	Créances rattachées	Total Fonds gérés au 31.12.2010	Provisions
Fonds ATD SICAR	102 663	4 159	106 822	1 862
Fonds CHALLENGE SICAR	9 140	191	9 331	547
Fonds STB SICAR	636	61	697	639
Fonds UNIVERS INVEST SICAR	1 000	25	1 025	71
Fonds SENED SICAR	1 250	18	1 268	-
Fonds SODINO SICAR	850	0	850	-
Total	115 539	4 454	119 993	3 119

5.5 Titres de participation

Les titres de participation ont totalisé un montant brut de 14 260 KDT au 31 décembre 2010. Les participations de la banque sont détenues auprès des sociétés suivantes :

Raison sociale	Valeur brute	Nbre d'actions détenues	Pourcentage de détention	Provisions	Dividendes 2010
STICODEVAM	16	7 403	3,33%	-	-
SITH	28	28 000	10,00%	28	-
SPPI SICAR	75	25 000	3,29%	-	-
LA MAISON DU BANQUIER	271	292 200	3,29%	-	-
COTUNACE	100	1 500	0,75%	-	3
STE MON TUNISIE	231	2 310	8,56%	-	28
SODINO SICAR	700	70 000	1,46%	46	-
SICAB SICAF	100	20 000	2,50%	-	-
PARC ECO DE ZARZIS	300	3 000	5,02%	7	-
PARC ECO DE BIZERTE	300	30 000	7,86%	-	24
TUNIS-RE	296	110 574	0,60%	-	65
SODICAB SICAR	200	20 000	5,13%	44	-
S T G E	84	840	15,00%	84	-
I B S	400	80 000	16,90%	-	-
SEDATS	100	1 000	12,52%	100	-
SIBTEL	208	2 741	5,44%	-	-
CMT	300	30 000	3,00%	300	-
STE TUN. DE GARANTIE	100	1 000	3,33%	-	-
SWIFT	5	9	0,01%	-	-
S.T.P.A.T.	40	400	8,89%	40	-
Banque Nationale Agricole	0	0	-	-	11
STPI	500	5 000	12,50%	99	-
SOCIETE DE GESTION DE LA TECHNOPOLE DE SFAX	600	60 000	12,59%	-	-
STE DU POLE DE COMPETITIVITE DE BIZERTE	1 000	100 000	10,00%	-	-
STE D'ETUDE ET DE DEVPT DE SOUSSE	150	1 500	15,00%	64	-
FCPR "PHENICIA SEED FUND"	1 500	1 500	29,85%	196	-
FINAOSICAV	250	2 500	-	-	10
FCP "CAPITALISATION ET GARANTIE "	2 000	2 000	5,00%	-	-
SOUTH MEDITERRANEAN UNIVERSITY	250	2 500	5,56%	20	-
FCPR INTECH	1 000	2 000	4,00%	-	-
FCPR ATID FUND	1 000	1 000	15,15%	-	-
SMART EQUITY	500	407	-	-	-
SOCIETE DE GESTION DE LA TECHNOPOLE DE SIDI THABET	100	1 000	10,00%	-	-
FCP FINA 60	10	10	-	-	-
Visa INC	470	9 580	-	-	5
FCPR "ALTER MED"	1 076	1 500	11,09%	-	-
Total	14 260			1 028	146

5.6 Parts dans les entreprises liées

Les parts dans les entreprises liées ont totalisé un montant brut de 19 747 KDT au 31 décembre 2010. Les participations de la banque sont détenues auprès des sociétés suivantes :

Raison sociale	Valeur brute	Nbre d'actions détenues	Pourcentage de détention	Provisions	Dividendes 2010
AFC	290	60 000	30,00%	-	45
ARABIA SICAV	2 416	21 940	22,27%	758	17
ATD SICAR	900	89 999	41,14%	-	108
ATI	2 314	347 745	30,11%	-	277
ATL	11 659	5 544 733	32,62%	-	944
ATS	9	896	12,80%	9	-
CODIS	306	3 060	25,50%	43	-
SANADET SICAV	90	900	0,04%	-	4
AXIS TRESORERIE	200	2 000	0,61%	-	8
AXIS CAPITAL PROTEGE	30	30	0,31%	-	-
SARI	66	659	2,00%	-	2
UNIFACTOR	1 047	209 243	6,97%	240	-
IRADET 20	70	7 000	6,86%	-	2
IRADETT 50	70	7 000	7,49%	-	2
IRADETT100	70	7 000	10,35%	-	1
IRADETT CEA	70	7 000	23,84%	-	2
SALAMETT CAP	70	7 000	0,38%	-	-
SALAMETT PLUS	70	7 000	0,60%	-	3
Total	19 747			1 050	1 415

5.7 Participations en rétrocession

Les participations en rétrocession ont totalisé un montant brut de 2 080 KDT au 31 décembre 2010. Les participations de la banque sont détenues auprès des sociétés suivantes :

Raison sociale	Valeur brute	Nbre d'actions détenues	Créances rattachées	Provisions	Plus-value réservée
SHTS	663	66 250	1 388	662	1 388
SMALT INVESTMENT	100	1 000	171	100	171
PRIMAVERA	395	3 945	926	395	926
BIFECTA	250	25 000	415	250	415
STE EX TOURISTIQUE	87	875	121	88	121
HAMMAMET MARINE	200	2 000	71	257	13
FLAMINGO BEACH	135	13 500	116	234	17
PARC CARTHAGE	250	25 000	157	382	25
Total	2 080	137 570	3 364	2 368	3 076

Note 6 : Valeurs Immobilisées

Le solde net des valeurs immobilisées s'élève au 31 décembre 2010 à 60 188 KDT contre 57 844 KDT au 31 décembre 2009, soit une augmentation de 2 344 KDT.

Le tableau de variation des immobilisations se présente comme suit :

Désignation	VB au 31.12.09	Acquisition	Cession	VB au 31.12.10	Amortissements cumulés	Annulation des amortissements	V Nette au 31.12.10
Terrains	3 215	1	-	3 216	-	-	3 216
Immeubles	22 261	496	1 440	21 317	8 042	314	13 589
Matériels et Mobiliers	5 134	294	120	5 308	3 365	114	2 057
Matériels informatiques	20 661	2 970	380	23 251	16 351	350	7 250
Matériels roulants	4 824	806	66	5 564	3 401	44	2 207
Autres Immobilisations	47 734	8 177	190	55 721	24 028	176	31 869
Total	103 829	12 744	2 196	114 377	55 187	998	60 188

Note 7 : Autres actifs

Le solde net de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2010 à 35 111 KDT contre 36 250 KDT au 31 décembre 2009, soit une diminution de 1 139 KDT. Ce solde est détaillé comme suit :

Désignation	31.12.2010	31.12.2009
Crédits & Avances aux Personnels	14 967	14 968
Impôts Actif	4 838	4 990
Stocks Imprimés & Fournitures	511	693
Charges à répartir (Note 7.1)	877	1 685
Comptes d'attente	16 528	16 338
Crédits pris en charge par l'Etat	405	405
Provisions sur autres actifs	(3 015)	(2 829)
Total	35 111	36 250

7.1. Charges à répartir

Les charges à répartir totalisent un montant de 877 KDT au 31 décembre 2010 contre un montant de 1 685 KDT à fin 2009 soit une diminution de 808 KDT se détaillant comme suit :

Désignation	VB Déc. 2009	Frais engagés en 2010	VB Déc. 2010	Résorptions cumulées Déc-09	Résorption exercice 2010	Résorptions cumulées Déc-10	V.Nette Déc 2010
Frais de publicité	8 975	-	8 975	7 938	766	8 704	270
Autres charges à répartir	895	31	926	246	73	319	607
Total	9 870	31	9 901	8 184	839	9 023	877

3.2 PASSIF**Note 8 : Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers.**

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers sont passés de 306 372 KDT au 31 décembre 2009 à 524 377 KDT au 31 décembre 2010.

Désignation	31.12.2010	31.12.2009
Dépôts à vue	10 674	11 033
Emprunts	489 287	262 833
Dettes rattachées	222	524
Autres dépôts à affecter	24 194	31 982
Total	524 377	306 372

Ventilation selon la durée résiduelle

La ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers selon la durée résiduelle se présente comme suit :

Désignation	Jusqu'à 3 mois	Plus de 3 mois et moins d'1 an	Plus d'1 an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Dépôts à vue	10 674	-	-	-	10 674
Emprunts	470 165	19 122	-	-	489 287
Dettes rattachées	149	73	-	-	222
Autres dépôts à affecter	24 194	-	-	-	24 194
Total	505 182	19 195	-	-	524 377

Note 9 : Dépôts et avoirs de la clientèle.

Les dépôts collectés auprès de la clientèle ont atteint 2 893 491 KDT au 31 décembre 2010 contre 3 033 558 KDT au 31 décembre 2009. Le détail de ce poste se présente comme suit :

Désignation	31.12.2010	31.12.2009
Dépôts à vue	1 096 122	961 865
Dépôts à Terme	1 101 325	1 558 511
Comptes d'épargne	477 052	402 076
Autres sommes dues à la clientèle	204 862	91 358
Dettes rattachées	14 130	19 748
Total	2 893 491	3 033 558

Ventilation selon la durée résiduelle

La ventilation des dépôts de la clientèle selon la durée résiduelle se présente comme suit :

Désignation	Jusqu'à 3 mois	Plus de 3 mois et moins d'1 an	Plus d'1 an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Dépôts à vue	1 096 122	-	-	-	1 096 122
Dépôts à Terme	446 117	453 026	202 182	-	1 101 325
Comptes d'épargne	477 052	-	-	-	477 052
Autres sommes dues à la clientèle	204 862	-	-	-	204 862
Dettes rattachées	1 815	6 876	5 439	-	14 130
Total	2 225 968	459 902	207 621	-	2 893 491

Note 10 : Emprunts et ressources spéciales.

Les emprunts et ressources spéciales ont atteint 158 232 KDT au 31 décembre 2010 contre 154 163 KDT au 31 décembre 2009 soit une augmentation de 4 069 KDT. Ce poste se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2010	31.12.2009
Emprunt obligataire	93 246	95 498
Lignes de crédit extérieures	59 292	53 192
Dotations FONAPRA	1 656	1 442
Dotations FOPRODI	200	200
Intérêts courus	3 838	3 831
Total	158 232	154 163

Note 11 : Autres passifs.

Le solde net de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2010 à 25 583 KDT contre 21 391 KDT au 31 décembre 2009, soit une augmentation de 4 192 KDT détaillée comme suit :

RUBRIQUES	31.12.2010	31.12.2009
Frais liés au Personnel	8 793	7 313
Divers frais à payer	6 420	5 734
Impôts Passifs	6 900	3 821
Provisions pour risques et charges	3 159	5 285
Comptes d'attente	311	(762)
Total	25 583	21 391

3.3 CAPITAUX PROPRES

Note 12 : Capitaux propres

A la date du 31 décembre 2010, le capital social s'élève à 100 000 KDT composé de 100 000 000 actions d'une valeur nominale de 1 DT libérée en totalité.

Les capitaux propres avant affectation du résultat de l'exercice 2010 ont atteint 414 395 KDT au 31 décembre 2010 contre 309 386 KDT au 31 décembre 2009, soit une augmentation de 105 009 KDT ainsi détaillée :

(EN KDT)	Capital	Prime d'émission	Réserve légale	Réserve spéciale de réévaluation	Réserve pour Réinvest exonérés disponible	Réserve pour Réinvest exonérés indisponible	Réserve à régime spécial	Réserve à régime spécial devenue spécial disponible	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31.12.2009 avant affectation	80 000	83 511	7 958	4 219	0	85 143	2 729	0	11	45 815	309 386
Réserves à régime spécial devenues disponibles		(540)								540	0
Augmentation de Capital	20 000	47 500									67 500
Affectations des bénéfices non réparties au 31.12.2009											
- Réserve légale			41							(41)	0
- Réserve pour réinvestissement					30 893	(643)				(30 250)	0
- Réserve à régime spécial							62			(62)	0
-Dividendes										(16 000)	(16 000)
-Résultats reportés									2	(2)	0
Résultat net 31.12.2010										53 509	53 509
Solde au 31.12.2010 Avant affectation	100 000	130 471	7 999	4 219	30 893	84 500	2 791	0	13	53 509	414 395

3.4 ETAT DE RESULTAT

Note 15 : Intérêts et revenus assimilés.

Les intérêts et revenus assimilés ont totalisé un montant de 134 163 KDT au cours de l'exercice 2010 contre un montant de 119 106 KDT au cours de l'exercice 2009.

Désignation	2010	2009
Intérêts sur opérations de trésorerie et interbancaires	10 843	14 496
Intérêts sur crédit CT & MLT	100 761	81 443
Intérêts sur comptes courants débiteurs	19 670	17 476
Autres intérêts et revenus assimilés	-	1 897
Profit/ Perte vente et achat à terme devises	2 889	3 794
Total	134 163	119 106

Note 16 : Commissions (en produits)

Les commissions ont totalisé un montant de 32 780 KDT au cours de l'exercice 2010 contre un montant de 25 669 KDT au cours de l'exercice 2009 soit une augmentation de 7 111 KDT :

Désignation	2010	2009
Commissions sur comptes et moyens de paiement	18 201	13 123
Commissions sur opérations internationales	3 386	2 868
Commissions sur cautions, avals et autres garanties données par la banque	6 360	5 791
Récupérations et autres commissions	4 833	3 887
Total	32 780	25 669

Note 17 : Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières

Les gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières ont totalisé un montant de 68 564 KDT au cours de l'exercice 2010 contre un montant de 64 469 KDT au cours de 2009.

Désignation	2010	2009
Produits sur Bons de Trésor	63 704	58 717
Décote sur titres de transactions	(5 973)	(4 149)
Prime sur titres de transactions	-	337
Gains sur portefeuille-titres commercial	57 731	54 905
Profit/ Perte sur opérations de change	143	757
Profit/ Perte sur positions de change au comptant	11 954	12 508
Profit/ Perte sur positions de change à terme	(1 264)	(3 701)
Gains sur opérations financières	10 833	9 564
Total	68 564	64 469

Note 18: Revenus du portefeuille d'investissement.

Les revenus du portefeuille d'investissement ont totalisé un montant de 8 739 KDT au cours de l'exercice 2010 contre un montant de 5 617 KDT au cours de l'exercice 2009 soit une augmentation de 3 122 KDT :

Désignation	2010	2009
Produits de valeurs mobilières	3 752	2 462
Produits sur participations en portage et fonds gérés	4 987	3 155
Total	8 739	5 617

Note 19 : Intérêts encourus et charges assimilées.

Les intérêts encourus et charges assimilées ont totalisé un montant de 94 034 KDT au cours de l'exercice 2010 contre un montant de 84 661 KDT au cours de 2009.

Désignation	2010	2009
Intérêts /opérations de trésorerie et interbancaires	11 306	4 403
Intérêts /ressources spéciales et emprunt obligataire	7 297	6 995
Intérêts sur dépôts à terme	52 744	54 384
Intérêts sur comptes d'épargne	11 367	9 474
Intérêts sur dépôts à vue	11 320	9 405
Total	94 034	84 661

Note 20 : Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan & passif

Les dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances hors bilan et passif ont totalisé un montant de 18 186 KDT au cours de 2010 contre un montant de 11 113 KDT au cours de 2009 se détaillant ainsi:

Désignation	2010	2009
Dotations aux provisions/créances et pour passifs	32 347	37 167
Pertes sur créances	1 827	6 427
Reprises sur provisions	(15 988)	(32 481)
Total	18 186	11 113

Note 21 : Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Les dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement ont totalisé un montant de 698 KDT au cours de 2010 contre un montant de 1 656 KDT au cours de 2009 se détaillant ainsi:

Désignation	2010	2009
Dotation aux provisions/portefeuille investissement	2 344	2 152
Pertes sur titres	-	139
Plus-value sur cession titres de participation	(1 477)	(62)
Reprises/provisions pour dépréciation titres	(169)	(573)
Total	698	1 656

3.5 ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

Note 22 : Liquidités et équivalents de liquidité

Les liquidités et équivalents de liquidités ont atteint au 31 décembre 2010 un solde de 82 195 KDT contre un solde de 676 266 KDT au 31 décembre 2009 se détaillant ainsi :

Désignation	31.12.2010	31.12.2009
Avoirs en Caisses et Créances et dettes auprès des banques locales, BCT, CCP et TGT	109 493	50 637
Dépôts et avoires auprès des correspondants étrangers	499 365	933 406
Soldes des emprunts et placements sur le marché monétaire et intérêts rattachés	(526 663)	(307 777)
Total	82 195	676 266

AUTRES NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Note 23 : Réinvestissements exonérés :

Au 31.12.2010, la banque a procédé à un réinvestissement exonéré dans des fonds SICAR pour un montant 39 750 KDT pour être employé sous forme de participation dans des projets ouvrant droit à exonération. Elle a bénéficié, en conséquence, de la déduction de la charge d'impôt sur les sociétés à hauteur de 13 913 KDT conformément aux dispositions de l'article 39 du code de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et l'impôt sur les sociétés. Le dit avantage est, toutefois, subordonné à l'emploi du montant du réinvestissement dans des projets éligibles et ce au plus tard le 31 décembre 2013. A défaut, la banque sera appelée à payer le montant de l'impôt sur les sociétés dû augmenté des pénalités y afférentes.

Note 24 : Rémunérations des dirigeants :

Les dirigeants de la banque incluent le président du conseil d'administration, les membres du conseil d'administration et le directeur général. Le tableau suivant illustre la rémunération agrégée des dirigeants (en KDT).

	Exercice 2010	Exercice 2009
Avantages à court terme	1 270	1 164
Avantages de retraite	-	-
Indemnité de cessation de fonction	-	-
Paiement en actions	-	-
Total	1 270	1 164

Note 25 : Evénements postérieurs :

Les événements survenus au cours du mois de janvier 2011 ont causé des dégâts plus ou moins importants à un certain nombre des agences de la banque. Quelques agences ont été totalement incendiées alors que d'autres ont connu des dégâts au niveau de leur agencement et / ou équipements.

Selon les estimations de la banque, les travaux de réparation nécessiteront un coût de l'ordre de 5 876 KDT. Les dégâts subis seront couverts par le contrat d'assurance en vigueur.

Note 26: Transactions avec les parties liées

- L'encours total au 31.12.2010 des engagements des groupes d'affaires des administrateurs s'élève à 98 732 KDT et se détaille comme suit:

Groupe d'affaire des administrateurs	Montant
Groupe BAYAH	74 611
Groupe BEN SEDRINE	4 756
Groupe ABBES	10 614
Groupe RIDHA ZERZERI	7 319
Groupe CHEDLY BEN AMMAR	1 432
Total	98 732

- L'encours total au 31.12.2010 des engagements sur les entreprises liées s'élève à 38 887 KDT et se détaille comme suit:

Entreprises liées	Montant
UNIFACTOR	14 693
CODIS	4 356
Société Arabe de Réalisations Immobilière	9
Arab Tunisian Lease	19 611
Arab Financial Consultant	218
Total	38 887

- L'encours au 31.12.2010 des prêts et emprunts avec le groupe Arab Bank se détaille comme suit:

Groupe Arab Bank	Montant
Prêts	331 114
Emprunts	(193 422)

- L'ATB a conclu en 2010 avec Arab Tunisian Development SICAR (ATD SICAR), dans laquelle elle détient 48% du capital dont 6.85% à travers ATI SICAF, une nouvelle convention de gestion des fonds à capital risque pour porter le montant total des fonds débloqués de 75 163 KDT à 102 663 KDT au 31.12.2010. L'ATD SICAR perçoit au titre de cette nouvelle convention les rémunérations suivantes :

- Une rémunération annuelle hors taxe de 1% prélevée sur la base de la valeur nominale des fonds à la fin de chaque exercice et payée préalablement à la déduction des autres frais et commissions ;
- Une commission de performance de 10% sur les plus-values réalisées ;
- Une commission de rendement de 10% sur les produits des placements réalisés par le fonds.

- L'ATB assure les fonctions de dépositaire pour le compte de l'ARABIA SICAV, dans laquelle elle détient 22,27% du capital au 31.12.2010. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de l'ARABIA SICAV et d'encaisser le montant des souscriptions auprès des actionnaires nouveaux et le règlement des achats aux actionnaires sortants.

En contrepartie de ses services, l'ATB perçoit une rémunération annuelle d'un montant de 1 180 dinars.

- L'ATB assure les fonctions de dépositaire pour le compte de SANADETT SICAV, société appartenant au groupe ATB et dans laquelle cette dernière détient 0,13% du capital au 31.12.2010, dont 0,09% à travers ATD SICAR. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de SANADETT SICAV et d'encaisser le montant des souscriptions auprès des actionnaires nouveaux et le règlement des achats aux actionnaires sortants.
En contrepartie de ses services, l'ATB perçoit une rémunération annuelle d'un montant de 1 180 dinars.

- L'ATB assure les fonctions de dépositaire pour le compte du Fonds Commun de Placement IRADETT 20, dans lequel elle détient 6,86% du capital au 31.12.2010. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de FCP IRADETT 20 et d'encaisser le montant des souscriptions auprès des porteurs de parts nouveaux et le règlement des achats aux porteurs de parts sortants.

En contrepartie de ses services, l'ATB perçoit une commission égale à 0,1% HT des actifs nets, sans toutefois dépasser 7 KDT par an.

- L'ATB assure les fonctions de dépositaire pour le compte du Fonds Commun de Placement IRADETT 50, dans lequel elle détient 7,49% du capital au 31.12.2010. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de FCP IRADETT 50 et d'encaisser le montant des souscriptions auprès des porteurs de parts nouveaux et le règlement des achats aux porteurs de parts sortants.

En contrepartie de ses services, l'ATB perçoit une commission égale à 0,1% HT des actifs nets, sans toutefois dépasser 7 KDT par an.

- L'ATB assure les fonctions de dépositaire pour le compte du Fonds Commun de Placement IRADETT 100, dans lequel elle détient 10,35% du capital au 31.12.2010. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de FCP IRADETT 100 et d'encaisser le montant des souscriptions auprès des porteurs de parts nouveaux et le règlement des achats aux porteurs de parts sortants.

En contrepartie de ses services, l'ATB perçoit une commission égale à 0,1% HT des actifs nets, sans toutefois dépasser 7 KDT par an.

- L'ATB assure les fonctions de dépositaire pour le compte du Fonds Commun de Placement IRADETT CEA, dans lequel elle détient 23,84% du capital au 31.12.2010. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de FCP IRADETT CEA et d'encaisser le montant des souscriptions auprès des porteurs de parts nouveaux et le règlement des achats aux porteurs de parts sortants.

En contrepartie de ses services, l'ATB perçoit une commission égale à 0,1% HT des actifs nets, sans toutefois dépasser 7 KDT par an.

- L'ATB assure les fonctions de dépositaire pour le compte du Fonds Commun de Placement SALAMETT CAP, dans lequel elle détient 0,38% du capital au 31.12.2010. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de FCP SALAMETT CAP et d'encaisser le montant des souscriptions auprès des porteurs de parts nouveaux et le règlement des achats aux porteurs de parts sortants.

En contrepartie de ses services, l'ATB perçoit une commission égale à 0,1% HT des actifs nets, sans toutefois dépasser 7 KDT par an.

- L'ATB assure les fonctions de dépositaire pour le compte du Fonds Commun de Placement SALAMETT PLUS, fonds appartenant au groupe ATB et dans lequel elle détient 0,6% du capital au 31/12/2010. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de FCP SALAMETT PLUS et d'encaisser le montant des souscriptions auprès des porteurs de parts nouveaux et le règlement des achats aux porteurs de parts sortants.

En contrepartie de ses services, l'ATB perçoit une commission égale à 0,1% HT des actifs nets, sans toutefois dépasser 7 KDT par an.

- L'ATB assure les fonctions de dépositaire pour le compte du Fonds Commun de Placement Axis Capital Protégé, fonds appartenant et dans laquelle cette dernière détient 0,31% du capital. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds FCP Axis Capital Protégé et d'encaisser le montant des souscriptions auprès des porteurs de parts nouveaux et le règlement des achats aux porteurs de parts sortants.

En contrepartie de ses services, l'ATB perçoit une rémunération annuelle d'un montant de 5 000 dinars hors taxes.

- L'ATB assure les fonctions de dépositaire pour le compte d'Axis Trésorerie SICAV, société appartenant au groupe ATB et dans lequel cette dernière détient 0,61% du capital au 31/12/2010. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds d'Axis Trésorerie SICAV et d'encaisser le montant des souscriptions auprès des actionnaires nouveaux et le règlement des achats aux actionnaires sortants.

En contrepartie de ses services, l'ATB perçoit une rémunération annuelle d'un montant de 5 000 dinars hors taxes.

- L'ATB assure la commercialisation et la distribution des actions d'ARABIA SICAV et SANADETT SICAV, gérées par l'AFC, auprès de sa clientèle. L'ATB procède à l'affichage quotidien de la valeur liquidative et mettra à la disposition de sa clientèle des supports d'information transmis par AFC. Cette dernière, dans laquelle l'ATB détient 30% du capital au 31.12.2010, rétrocédera en faveur de l'ATB une commission de placement calculée sur la base d'un taux de 0.2% sur le volume net quotidien des transactions.
- L'ATB affecte au profit de l'Arab Tunisian Invest SICAF (ATI SICAF) (détenue à hauteur de 30,11% par l'ATB) un membre de son personnel salarié en qualité de Président Directeur Général. La convention conclue entre la banque et la société ATI SICAF prévoit que l'indemnité allouée au Président Directeur Général de la SICAF soit versée par l'ATB à ce dernier dans le cadre de son salaire. L'ATI SICAF s'engage de son côté à rembourser l'ATB toutes sommes payées par elle au Président Directeur Général de l'ATI.
Le montant des indemnités versées par l'ATB puis facturées à l'ATI SICAF s'élèvent à 14 KDT au cours de 2010.
- L'ATB a conclu en 2010 avec l'Arab Financial Consultants (AFC), dans laquelle elle détient 30% du capital, une convention d'assistance selon laquelle l'AFC est chargée d'accomplir toutes les démarches et formalités requises pour réunir toutes les conditions légales et réglementaires en vue de procéder à l'augmentation de capital réalisée par l'ATB en 2010. La convention prévoit une rémunération brute au titre des services d'assistance pour un montant de 20 KDT hors TVA.

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2010

Messieurs les actionnaires de l'Arab Tunisian Bank,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale du 23 mai 2009, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de l'Arab Tunisian Bank relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2010, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

I. Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Arab Tunisian Bank, comprenant le bilan et l'état des engagements hors bilan arrêtés au 31 décembre 2010, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 414 395 KDT, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 53 509 KDT.

1. Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2. Responsabilité des commissaires aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

3. Opinion sur les états financiers

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de l'Arab Tunisian Bank, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2010, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

II. Rapport sur les vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que la balance des comptes issue du système d'information comptable ne répond pas aux conditions de fond et de forme prévues par les normes comptables pour permettre une remontée automatique de l'information à travers la piste d'audit.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur.

Tunis, le 25 mai 2011

Les commissaires aux comptes

**AMC Ernst & Young
Noureddine HAJJI**

**La Générale d'Audit & Conseil
Chiheb GHANMI**

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES **Etats financiers- Exercice clos le 31 décembre 2010**

Messieurs les actionnaires de l'Arab Tunisian Bank

En application des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65 relatives aux établissements de crédits et de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et à la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Conventions nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010

L'ATB a conclu en 2010 avec l'Arab Financial Consultants (AFC), dans laquelle elle détient 30% du capital, une convention d'assistance en vertu de laquelle l'AFC est chargée d'accomplir toutes les démarches et formalités requises pour réunir toutes les conditions légales et réglementaires en vue de procéder à l'augmentation de capital réalisée par l'ATB en 2010. La convention prévoit une rémunération au titre de ces services de 20 KDT hors TVA.

II. Opérations réalisées relatives à des conventions conclues au cours des exercices antérieurs

L'exécution des opérations suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010:

- **Arab Tunisian Development SICAR (ATD SICAR)**

Dans le cadre de la convention de gestion de fonds à capital risque conclue avec l'ATD SICAR (dans laquelle l'ATB détient 41,14%) et approuvée par l'assemblée générale ordinaire du 27.05.2010, les fonds gérés par l'ATD SICAR pour le compte de l'ATB s'élèvent au 31.12.2010 à 102 633 KDT. La rémunération revenant à l'ATD SICAR au titre de l'exercice 2010 s'élève à 1 507 KDT.

- **Arab Tunisian Lease (ATL)**

L'encours des emprunts obligataires émis par l'ATL et souscrits par l'ATB s'élève au 31/12/2010 à 19 550 KDT. Le total des intérêts perçus à ce titre par l'ATB au cours de l'exercice 2010 s'élèvent à 1 689 KDT.

- **Arab Tunisian Invest (ATI SICAF)**

En vertu de la convention conclue entre l'ATB et ATI SICAF, la banque affecte son personnel salarié au profit de la dite société. Le montant facturé par la banque au titre de l'exercice correspond aux salaires payés qui s'élèvent à 14 KDT.

- **SICAVs et Fonds communs de placement**

En vertu des conventions de dépositaire conclues avec les SICAVs et Fonds Communs de Placement auxquels elle est liée. Les rémunérations revenant à l'ATB se détaillent comme suit :

OPCVM	Pourcentage de détention	Base de rémunération
FCP IRADETT 20	6.86%	L'ATB perçoit une rémunération annuelle égale à 0,1% HT des actifs nets, avec un plafond annuel de 7 KDT par an.
FCP IRADETT 50	7.49%	
FCP IRADETT 100	10.35%	
FCP IRADETT CEA	23.84%	
FCP SALAMETT CAP	0.38%	
FCP SALAMETT PLUS	0.60%	
ARABIA SICAV	22.27%	L'ATB perçoit une rémunération annuelle d'un montant de 1 KDT ainsi qu'une commission de placement sur toutes souscriptions encaissées et stabilisées pendant une période supérieure à trois mois. La valeur de cette commission est de 0,2% de la valeur liquidative de l'action.
SANADETT SICAV	0.04%	L'ATB perçoit une rémunération annuelle d'un montant de 1 KDT.
AXIS TRESORERIE SICAV	0.61%	L'ATB perçoit une rémunération annuelle d'un montant de 5 KDT.
FCP AXIS CAPITAL PROTEGE	0.31%	

III. Obligations et engagements de la société envers ses dirigeants

- Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :
 - La rémunération et avantages accordés au directeur général sont fixés par le Président du Conseil d'Administration en application de la décision du Conseil d'Administration du 31 Août 2001. Il reçoit un salaire annuel fixe, une prime déterminée annuellement en fonction de la performance réalisée et bénéficie d'une voiture de fonction et de la prise en charge de frais d'utilité.
 - Le Président et membres du Conseil d'Administration ainsi que les conseillers sont rémunérés par des jetons de présence fixés par l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels.
- Les obligations et engagements de l'Arab Tunisian Bank envers ses dirigeants (y compris les charges sociales y afférentes), tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2010, sont détaillés au niveau du tableau ci après :

	Direction Générale		Président du Conseil d'Administration		Membres du Conseil d'Administration et Conseillers	
	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2010	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2010	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2010
Avantages à court terme	864 208	57 779	31 250	-	375 000	-
Avantages postérieurs à l'emploi						
Autres avantages à long terme						

Indemnités de fin de contrat de travail						
Paiements en actions						
Total	864 208	57 779	31 250	-	375 000	-

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65, relative aux établissements de crédits, de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 25 mai 2011

Les commissaires aux comptes

**AMC Ernst & Young
Noureddine HAJJI**

**La Générale d'Audit & Conseil
Chiheb GHANMI**